

## Notre engagement envers vous

Afin de trouver le produit d'assurance le mieux adapté à vos besoins, les conseillers salariés du Groupe Vigilis ont accès aux produits des sociétés d'assurance suivantes :

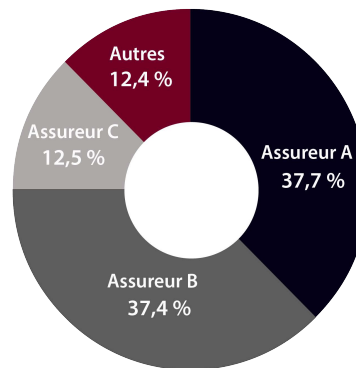
### Chubb

Assomption vie  
Assurance RBC  
Croix Bleue Medavie  
Desjardins Sécurité Financière  
Empire-vie  
Financière Manuvie



Financière Sun Life  
Humania Assurance  
La Capitale  
La Great-West  
L'Industrielle-Alliance  
SSQ Assurance

Au cours de l'année financière terminée le 31 décembre 2018, la répartition des affaires placées par le Groupe Vigilis a été comme suit :



## CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun assureur ne détient une participation dans le Groupe Vigilis ni ne finance d'aucune façon ses activités. La recommandation des conseillers tient uniquement compte de l'analyse de vos besoins en matière de sécurité financière.

Nous nous engageons d'ailleurs à vous aviser immédiatement de tout conflit d'intérêt potentiel qui pourrait survenir.



## RÉMUNÉRATION

La rémunération des conseillers ne comporte aucune commission ou boni lié aux produits vendus. Toutefois, si vous souscrivez l'un des produits proposés, Le Groupe Vigilis recevra une commission de la société d'assurance qui émet ledit produit.

---

## Nos obligations

Nous mettrons tout en œuvre afin que le régime d'assurance collective de l'AACOCQ rencontre les objectifs de votre organisme tout en répondant aux besoins du personnel. Pour ce faire, notre équipe peut être appelée à :

- analyser vos besoins en avantages sociaux;
- déterminer l'option qui répond le mieux aux besoins identifiés et à la capacité financière de l'organisme;
- préparer et présenter un comparatif écrit des garanties actuelles et proposées, s'il y a lieu;
- assurer le support nécessaire à la mise en place du nouveau régime;
- collaborer à la bonne marche de la gestion du contrat et de vos assurés.

---

## Votre implication?

Afin de nous permettre de rencontrer nos obligations, une connaissance approfondie de votre organisme et de ses objectifs futurs est nécessaire.

### VOTRE ENTREPRISE NE POSSÈDE PAS DE RÉGIME COLLECTIF

Veillez remplir la section «Renseignements sur l'organisme» du formulaire de soumission ainsi que le tableau «Liste des employés» que vous trouverez au [www.vigilis.ca/docs/VIGILIS-Demande-Soumission.xls](http://www.vigilis.ca/docs/VIGILIS-Demande-Soumission.xls)

### VOTRE ENTREPRISE POSSÈDE DÉJÀ UN RÉGIME COLLECTIF

En plus de nous fournir les renseignements d'usage sur l'organisme à l'aide du formulaire de soumission, vous devrez nous transmettre:

- votre livret de garanties;
- une copie de votre dernière facture d'assurance;
- la liste des employés (y compris les employés invalide);
- Vos renouvellements des deux dernières années.

Sur réception de votre demande de soumission et des informations requises, un conseiller Vigilis communiquera avec vous afin de discuter de votre organisme et de vos attentes. Nous vous retournerons ensuite une copie signée de cet engagement, accompagnée d'un échéancier prévu pour chacune des étapes.

---

En tout temps, vous pouvez parler avec l'un de nos conseillers qui se fera un plaisir de répondre à vos questions. Tél. 450 682-7772 - 1 888 682-7772